



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 30 Août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de septembre 2018

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les évolutions des cotations du mois d'août restent limitées :

- le cours moyen du pétrole brut Brent recule de - 4,1 %, mais se situe toujours au-dessus du seuil des 70 \$ le baril, à 71,29 \$.

- les cours moyens des carburants évoluent peu : de + 1,5 % pour l'essence et de - 0,6 % pour le diésel, suivant la demande en Europe.

- après la très forte augmentation de juillet, le cours moyen du Butane baisse de - 4,8 %, avec un retour à un niveau normal de consommation.

La dépréciation de l'euro par rapport au dollar se poursuit en août, avec une parité moyenne de 1,1500 dollar pour un euro, contre 1,1681 en juillet, soit une dépréciation de l'euro de - 1,6 %, en lien avec des tensions commerciales internationales. Sur les 6 derniers mois, l'euro a perdu plus de 7 % par rapport au dollar.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du **1^{er} septembre 2018 à zéro heure** :

- **super sans plomb : 1,65 €/l au lieu de 1,64 €/l, soit une hausse de 1 centime par rapport à août**
- **gazole route : 1,43 €/l, au lieu de 1,44 €/l, soit une baisse de 1 centime par rapport à août.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 22,71 euros au lieu de 23,10 euros, soit une baisse de 39 centimes par rapport au mois d'août 2018.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Le Préfet

Patrice FAURE